

25 mars 2013

Motion du groupe PS

Mesures d'allègement de la taxe au sac pour les familles avec enfants en bas âge et les personnes souffrant d'incontinence.

Le groupe socialiste demande au conseil communal d'envisager dans les meilleurs délais des mesures d'allègement de la taxe au sac.

Développement

Lors de l'introduction de la taxe au sac au premier janvier 2012, et ceci afin de ne pas pénaliser les familles avec enfants en bas âge, la majorité des communes neuchâteloises (38 sur 52 communes) a proposé à celles-ci un allègement de leur taxe. Une telle mesure s'est traduite essentiellement par un certain nombre de sacs poubelles offerts aux familles. A titre informatif, les villes de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et le Locle ont choisi d'offrir respectivement 20, 30 et 25 sacs de 35 litres par an et par enfant jusqu'à 3 ans révolus. La commune de Val-de-Travers, quant à elle, a proposé une réduction de Fr. 100.- par an et par enfant, sous la forme d'un bon d'achat à faire valoir auprès des commerces locaux.

Au 1er janvier 2013, les Autorités exécutives de la commune du Val-de-Ruz ont décidé de renoncer à offrir les sacs poubelles officiels aux familles ayant des enfants en bas âge. 7 des anciennes communes du Val-de-Ruz avaient pourtant choisi de faire ce geste. D'autres communes telles que Boudevilliers y avaient renoncé en raison de leur taxe déchets très basse, soit 28.- par individu et par an, montant le plus bas du canton selon les chiffres publiés dans le journal l'Express du mardi 17 janvier 2012. A noter que le montant de la taxe déchets au Val-de-Ruz n'est pas encore arrêté.

Forts de ces constatations, les cosignataires souhaitent que les familles avec enfants en bas âge, domiciliées dans la commune de Val-de-Ruz puissent bénéficier d'un allègement de leur taxe déchets. Les cosignataires demandent également au conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre cet allègement à certaines catégories de citoyens telles que les personnes souffrant d'incontinence, attestées par une déclaration de leur médecin.

Signataires: A. Bourquard Froidevaux, F. Cuche, C. Fischer, P.-Y. Guyot, V. Haussener Mathez, J.-P. Junod, C. Küenzi, P. Lardon, D. Moratel, C. Senn, P. Studer, M.-P Tullii-Bolle, B. Veuve.